



Assemblée Générale d'Hérault Ingénierie n°9

DELIBERATION AG/2025/04/07/05

Séance du 7 avril 2025

Lieu : Domaine département Pierresvives, 97 rue du Professeur Blayac, 34 080 MONTPELLIER

Objet : Budget prévisionnel 2025

Délégués siégeant avec voix délibérative

Représentant le Département :

Monsieur Jean François SOTO, Président, conseiller départemental du canton de Gignac ;
Madame Claudine VASSAS-MEJRI, Vice-Présidente, conseillère départementale du canton du Crès ;
Madame Marie-Pierre PONS, conseillère départementale du canton de Saint-Pons-de-Thomières ;
Madame Sylvie PRADELLE, conseillère départementale du canton de Frontignan ;
Monsieur Jérôme BOISSON, conseiller départemental du canton de Lunel ;
Madame Audrey IMBERT, conseillère départementale du canton de Mèze.

Pouvoirs

Monsieur Francis CROS, président de la communauté de communes du Haut Languedoc, donne pouvoir à Monsieur Jean-François SOTO.
Monsieur Gérard FABRE, maire de Valflaunès, donne pouvoir à Madame Claudine VASSAS- MEJRI, Vice-Présidente, conseillère départementale du canton du Crès.
Monsieur Philippe SERRE, représentant suppléant de la commune de Creissan, donne pouvoir à Madame Marie-Pierre PONS.
Madame Lydie COUDERC, maire de Fouzilhon, donne pouvoir à Madame Sylvie PRADELLE, conseillère départementale du canton de Frontignan.
Monsieur Francis BOUTES, maire de Gabian, donne pouvoir à Monsieur Jérôme BOISSON, conseiller départemental du canton de Lunel.
Monsieur Rémi BOUYALA, maire de Lézignan-la-Cèbe, donne pouvoir à Madame Audrey IMBERT, conseillère départementale du canton de Mèze.

Représentant les intercommunalités :

Monsieur Josian CABROL, président de la communauté de communes du Minervois au Caroux ;
Monsieur Alain CARALP, président de la communauté de commune la Domitienne (en visioconférence) ;
Monsieur Alain TAILHAN, président du syndicat intercommunal d'adduction d'eau de Pardailhan.

Pouvoirs

Monsieur Philippe VIDAL, maire de Cazouls-lès-Béziers, donne pouvoir à Monsieur Josian CABROL, président de la communauté de communes du Minervois au Caroux.
Monsieur Jean-Claude BOLTZ, maire de Saint-Geniès-de-Varensal, donne pouvoir à Monsieur Alain CARALP, président de la communauté de communes La Domitienne.
Monsieur Gérard BRUNEL, maire de Saint-Martin-de-Londres, donne pouvoir à Monsieur Alain TAILHAN, président du syndicat intercommunal adduction d'eau de Pardailhan.

Représentant les communes :

Monsieur Frédéric ROIG, Vice-Président, maire de Pégairolles-de-l'Escalette ;
Monsieur Patrick CABROL, maire d'Agel ;
Monsieur Jean-Pierre BARTHES, maire d'Aigues-Vives ;
Monsieur Olivier AZEMA, maire de Cassagnoles ;
Monsieur Patrice CHAPTAL, représentant titulaire de la commune du Causse de la Selle ;
Madame Marie-Line GERONIMO, maire de Combes ;
Monsieur Jean-Marie POPOVIC, représentant suppléant de la commune d'Espondeilhan ;
Monsieur Denis DEVRIENDT, maire de Galargues ;
Monsieur Robert POUJOL, représentant suppléant de la commune de Jonquières ;
Monsieur Christian AMAT, représentant suppléant de la commune des Matelles ;
Monsieur Vincent FAURE, représentant suppléant de la commune de Marsillargues ;
Monsieur Jean-Pierre PUGENS, maire de Montarnaud ;
Monsieur Olivier HENRY, maire de Montels ;
Monsieur Patrick Albert JAURES, maire de Mourèze ;
Monsieur Guy REVERBEL, représentant suppléant de la commune de Palavas-les-Flots ;
Monsieur Alain TAILHAN, maire de Pardailhan ;
Monsieur Jean-Michel SALZE, représentant suppléant de la commune de Pégairolles-de-Buèges ;
Monsieur Alain BOZON, maire de Pézènes-les-Mines ;
Monsieur Francis NORMAND, représentant suppléant de la commune de Poujols ;
Monsieur Gérard ORTUNO, représentant titulaire de la commune de Poussan ;
Monsieur Jean-Noël SATGER, représentant titulaire de la commune de Pouzols ;
Monsieur Jean-Marie MILHAU, maire de la commune de Prades-sur-Vernazobre ;
Monsieur Jean-Pierre GABAUDAN, maire de Saint-André-de-Sangonis ;
Monsieur Alain GHISALBERTI, représentant titulaire de la commune de Saint-Chinian ;
Monsieur Georges BLACHUTTA, représentant suppléant de la commune de Saint-Gervais-sur-Mare ;
Monsieur Bernard CAUMEIL, représentant suppléant de la commune de Saint-Guiraud ;
Madame Véronique FABRY, représentante titulaire de la commune de Saint-Jean-de-Védas ;
Monsieur Jérôme LOPEZ, maire de Saint-Mathieu-de-Trévières ;
Madame Christine PRADEL, maire de Saint-Pons-de-Mauchiens ;
Madame Catherine LOPEZ, représentante suppléante de la commune de Salasc ;
Monsieur Jacky RENOUVIER, représentant titulaire de la commune de Valros ;
Monsieur Stéphan COSTE, représentant titulaire de la commune de Vendémian ;
Madame Dominique FOUILHE, représentant titulaire de la commune de Vendres ;
Monsieur Frédéric GRANIER, représentant suppléant de la commune de Villeneuve-lès-Béziers ;
Monsieur Jean-Christophe PETIT, maire de Villespassans.

Pouvoirs

Madame Françoise MATHERON, maire de Saint-Bauzille-de-Montmel, donne pouvoir à Monsieur Frédéric ROIG, Vice-Président, maire de Pégairolles-de-l'Escalette.
Madame Marie Françoise NACHEZ, maire d'Arboras, donne pouvoir à Monsieur Bernard CAUMEIL, représentant suppléant de la commune de Saint-Guiraud.
Monsieur Jacques PEYRAS, représentant titulaire de la commune d'Aspiran, donne pouvoir à Monsieur Patrice CHAPTAL, représentant titulaire de la commune du Causse-de-la-Selle.
Monsieur Rémy SOULIE, maire d'Assignan, donne pouvoir à Monsieur Jean-Marie MILHAU, maire de Prades-sur-Vernazobre.
Monsieur Gilles BERGER, maire de Sauteyrargues, donne pouvoir à Madame Christine PRADELLE, maire de Saint-Pons-de-Mauchiens.

Le Président ayant constaté le quorum,

Vu le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive du 25 juin
 l'Agence Technique Départementale,

Vu les statuts d'Hérault Ingénierie, tels qu'issus de la délibération AG/2021/09/27/08 de l'assemblée
 générale du 27 septembre 2021,

Après avoir pris connaissance des propositions relatives au budget primitif 2025 suivantes :

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du présent budget	2 015 768.00 €	2 015 768.00 €
Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	0.00 €
Total de la section fonctionnement	2 015 768.00 €	2 015 768.00 €

INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du présent budget	95 313.61 €	60 976.00 €
Résultat d'investissement reporté	0.00 €	15 487.75 €
Virement de la section fonctionnement		18 849.86 €
Total section investissement	95 313.61 €	95 313.61 €

	DEPENSES	RECETTES
TOTAL	2 111 081.61 €	2 111 081.61 €

et en avoir délibéré, l'assemblée générale, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- adopte le budget primitif de l'exercice 2025 arrêté comme présenté dans le tableau ci-dessus ;
- précise que le budget de l'exercice 2025 a été établi en conformité avec la nomenclature M57 et voté par nature sans qu'aucune procédure spécifique ne soit retenue.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Le Président,



Jean-François SOTO